

DEC210194CNPS

Décision portant nomination de Mme Catherine SIX aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Catherine SIX, ingénieure de recherche au CNRS (IR1), ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Ile-de-France Villejuif, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet la prévention des risques liés à la mise en œuvre de rayonnements optiques artificiels.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Catherine SIX demeure affectée à la délégation Ile-de-France Villejuif, 7 Rue Guy Môquet, 94800 VILLEJUIF.

Article 2

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, Mme Catherine SIX percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit

